

Preuve et photographie

Par **Lucien84**, le **02/02/2020** à **22:12**

Bonjour,

Dans quelle mesure peut-on encore considérer qu'une photographie est une preuve ?

Je parle d'une photo qui a été retouché sur ordinateur, jusqu'à quel point peut elle être encore considérée comme une preuve ?

(Ceci est une simple question)

Merci d'avance.

Lucien